

GUIDE SCOLAIRE

Les établissements scolaires du territoire



Edito

Par Gérard ROSÉ,
Vice-Président en
charge des Affaires
Scolaires

Une rentrée pas comme les autres...

Une rentrée scolaire, c'est toujours un moment d'appréhension, pour les élèves, surtout pour ceux qui entament leur scolarité, pour les enseignants mais aussi pour les parents.

La collectivité prend toute sa part dans cette mission éducative puisque c'est une de ses compétences majeures. Elle met tout en œuvre pour que les enseignants et les élèves bénéficient d'un cadre accueillant et adapté. La grande nouveauté cette année est la mise en service du Pôle Enfance du Merlerault avec le transfert du service restauration de Nonant le Pin vers le Merlerault.

C'est un changement d'importance pour les élèves et les parents mais c'est surtout l'occasion d'optimiser et d'utiliser au mieux l'investissement réalisé par la CDC. Le transport des élèves est pris totalement en charge par la collectivité et le fait que les repas soient préparés sur place permettra au commerce local de vendre une partie des denrées nécessaires à la restauration de nos écoliers.

Pas d'autres grands bouleversements pour le moment mais nous restons à l'écoute des usagers et des acteurs du domaine éducatif pour améliorer ce qui pourrait encore l'être.

Bonne rentrée à tous et même si la COVID nous apporte des contraintes supplémentaires, faisons confiance à tous nos personnels entièrement dévoués à la cause éducative.



Le mot de l'inspectrice primaire Peggy AFFHOLDER



La rentrée scolaire 2020 s'inscrit pleinement dans les mesures arrêtées par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : protéger la santé des élèves et des personnels, développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau, assurer la pleine inclusion de tous les élèves et transmettre les valeurs civiques.

C'est avec un immense plaisir que je piloterai les écoles publiques de la CDC VAM avec une volonté de développer conjointement le bien-être des élèves, des familles et des personnels enseignants.

Cette mission ne peut se faire sans l'engagement des équipes de direction des écoles publiques et sans l'investissement des équipes enseignantes qui œuvrent au quotidien sur le territoire de la CDC VAM.

Ma volonté est de permettre la réussite de tous dont la priorité absolue est la consolidation des apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée. Cette réussite ne peut s'effectuer sans une réflexivité étroite menée avec les familles, sans des pratiques inspirantes avec les personnels du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et sans une cohésion avec les services de la collectivité territoriale.

L'école de la République est un lieu de vie, d'apprentissages, d'échanges, de rencontres, qui vise à l'épanouissement de chacun. J'espère que nous mènerons ensemble cette mission d'élévation des compétences du parcours scolaire de tous, dans un climat de confiance. Bonne rentrée scolaire



Charlène Pinho et Valerie Erambourg-Cox

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté

Psychologue scolaire : Mme Charlène PINHO

Durant sa scolarité, un enfant peut éprouver des difficultés à l'école (adaptation, langage, lecture, maths...). Il peut donc être aidé à l'école sur le temps scolaire par : un psychologue de l'Éducation Nationale et/ou un enseignant spécialisé.

Ces personnes peuvent être directement contactés, mais il est préférable de rencontrer l'enseignant de la classe de l'enfant en amont. Il établira avec vous les différentes actions possibles à envisager afin d'aider au mieux votre enfant.

Le psychologue aide à comprendre comment l'enfant apprend, à ce qu'il se sente bien à l'école et avec les autres. Les parents peuvent le rencontrer ainsi que l'élève et son enseignant.

L'enseignant spécialisé aide l'élève qui a envie d'apprendre mais ne sait plus comment faire pour lire, écrire, calculer... Avec lui, l'élève apprend à réfléchir, à savoir, à savoir-faire et à réussir.

Les écoles publiques (compétence gérée par la CDC)

GACÉ



Directrice : Mme Ingrid LECOCQ
Email : ce.0610473h@ac-caen.fr



Ecole maternelle Edgar Degas
Cour Fleuriel - 61230 GACE
Tél. 02 33 35 61 68
Horaires : 8h25 - 11h25 / 12h55 - 15h55



Ecole élémentaire Edgar Degas
Rue d'Orléans - 61230 GACE
Tél. 02 33 35 50 22
Horaires : 8h30 - 12h30 / 13h00 - 16h00

VIMOUTIERS



Direction : Mme Magali RAULT
Email : ce.0610686P@ac-caen.fr



Ecole maternelle Jean de la Varende
Rue Alain II - 61120 VIMOUTIERS
Tél. 02 33 39 01 72
Horaires : 8h30 - 11h45 / 13h15 - 16h30



Ecole élémentaire Gustave Flaubert
10 r Roger Montgommery 61120 VIMOUTIERS
Tél. 02 33 39 00 77
Horaires : 8h30 - 11h45 / 13h15 - 16h30

STE GAUBURGE-STE COLOMBE ET ECHAUFFOUR



Directeur : M. Vincent AUBER
Email : ce.0610989u@ac-caen.fr



Ecole de la Vallée de la Risle
Maternelle
Place de la Mairie
61370 Ste-Gauburge-Ste-Colombe
Tél. 02 33 34 03 74
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30



Ecole de la Vallée de la Risle
Elémentaire
Rue du Perche
61370 Ste-Gauburge-Ste-Colombe
Tél. 02 33 34 04 79
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30



Ecole élémentaire Echauffour
Rue de la Poste - 61370 Echauffour
Tél. 02 33 34 02 90
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

SAP-EN-AUGE



Directrice : Mme Nathalie HEUTTE
Email : ce.0611154y@ac-caen.fr



Ecole élémentaire Raymond Queneau
10 rue Eugène Foulon - 61470 Sap en Auge
Tél. 02 33 39 47 57
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

NONANT-LE-PIN

Directrice : Mme Hélène ROCHER
Email : ce.0610554w@ac-caen.fr



Ecole élémentaire Ernest Millet
Route de Gacé - 61240 Nonant-le-Pin
Tél. 02 33 39 97 45
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30



CROUTTES

Directrice : Mme Claire GUILBERT
Email : ce.0610433p@ac-caen.fr



Ecole maternelle et élémentaire
Le bourg - 61120 Crouttes
Tél. 02 33 39 07 73
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30



LE MERLERAULT

Directrice : Mme Sonia MOUTON
Email : ce.0610529u@ac-caen.fr

Ecole maternelle Jeanne Morin
14 bis route de Granville - 61240 Le Merlerault
Tél. 02 33 35 43 92
Horaires : 9h - 12h00 / 13h30 - 16h30



Les écoles privées sur le territoire

GACÉ - ECOLE ANGE GARDIEN SAINTE THÉRÈSE

Directrice : Mme Pascaline BOUTIGNY
Email : ce.0611257k@ac-caen.fr

7 boulevard de la Gare - 61230 Gacé
Tél. 02 33 35 53 12
Email : ange-gardien-ste-therese@orange.fr



VIMOUTIERS - ECOLE NOTRE DAME

Directrice : Mme Christine DE BIE
Email : ce.0610866k@ac-caen.fr

10 avenue du Maréchal Leclerc - 61120 Vimoutiers
Tél. 02 33 39 02 43



LE MERLERAULT - ECOLE SAINT JOSEPH

Directrice : Mme Agnès LEFOULON
Email: ecolestjo.merlerault@orange.fr

Route d'Echauffour - 61240 Le Merlerault
Tél. 02 33 35 41 27



Comment s'inscrire dans une école publique ?

Dans quel cas inscrire son enfant ?

- Les inscriptions concernent uniquement les enfants n'ayant jamais été scolarisés.
- Les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire au sein d'une des écoles de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault.
- Les élèves changeant d'école, même s'ils ont déjà été scolarisés dans une autre école publique ou privée du territoire.

Comment inscrire son enfant ?

Soit en remplissant le formulaire d'inscription en ligne. Cliquez [ICI](#)

Soit en envoyant un mail avec vos coordonnées à l'adresse : scolaires@cdcvam.fr

Soit en contactant le service scolaire au 02 33 67 54 85

Quels sont les documents à fournir ?

Les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant sont:

- un justificatif de domicile (si la famille est hébergée, un justificatif de domicile de l'hébergeant et une attestation d'hébergement)
- la copie du livret de famille
- un justificatif de vaccination, soit les pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- le formulaire de demande d'inscription scolaire, disponible sur le site de la communauté de commune, ou sur demande par mail / téléphone.
- Le certificat de radiation si votre enfant est inscrit dans un autre établissement scolaire

Ces documents sont à envoyer par mail à l'adresse : scolaires@cdcvam.fr

Les parents qui n'ont pas de mail peuvent contacter le service scolaire au 02 33 67 54 85.

Les parents qui n'auront pas pu transmettre de manière dématérialisée tous les documents seront rappelés pour finaliser l'inscription.

Votre enfant pourra être accueilli dans son école de rattachement dès que son inscription sera validée.

Demander une dérogation au secteur scolaire

Il existe deux cas de figure qui nécessitent de procéder à une demande de dérogation scolaire :

- L'inscription d'un élève non domicilié sur le territoire de la CDC VAM : les parents n'habitent pas le territoire mais souhaitent cependant inscrire leur enfant dans une école publique de la CDC VAM. Dans ce premier cas, il est indispensable de fournir l'autorisation du maire ou du président de l'EPCI compétent valant prise en charge financière des frais de scolarité.
- L'inscription d'un élève domicilié sur le territoire de la CDC VAM et l'école souhaitée par les parents est une école publique du territoire autre que celle prévue par la carte scolaire. Dans ce second cas, il est nécessaire de motiver et justifier les raisons de cette demande.

Dans ces deux cas, une demande de dérogation est nécessaire à l'aide des formulaires suivants : [DDE-derogation-imprime-territoire-CDCVAM.pdf](#) et [DDE-derogation-imprime-hors-CDCVAM.pdf](#)

Comment s'inscrire dans une école privée ?

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement privé ?

Pour les inscriptions et les pièces à fournir, rapprochez-vous des directeurs d'école.

Les collèges et lycées du secteur

Pour les inscriptions et les pièces à fournir, rapprochez-vous des secrétariats des collèges et lycées pour en connaître les modalités.

Retrouvez la liste des établissements sur le site de l'académie de Caen.

La gestion et l'entretien des collèges relèvent du Conseil Départemental de l'Orne.

La gestion et l'entretien des lycées relèvent du Conseil Régional de Normandie.

La CDC VAM est disponible pour tout renseignement complémentaire.

Les collèges :



VIMOUTIERS

Collège Arlette Hée Fergant
35 avenue du Général de Gaulle - 61120 Vimoutiers
Email : ce.0610045t@ac-caen.fr
Tél. 02 33 39 05 60
Site Internet : <https://fergant.etab.ac-caen.fr/>



GACE

Collège Jean Moulin
Rue de la Chapelle - 61230 Gacé
Email : ce.0610958k@ac-caen.fr
Tél. 02 33 12 45 50
Site Internet : <https://moulin-gace.etab.ac-caen.fr/>



Collège privé Trégaro
7 boulevard de la gare - 61230 Gacé
Email : adjointe.direction.tregaro@orange.fr
Tél. 02 33 35 53 12
Site Internet : <https://collegetregaro.wordpress.com/>



MOULINS LA MARCHÉ

Collège André Collet
4, rue de Schmittien - 61380 Moulins-la-Marche
Email : ce.0610036h@ac-caen.fr
Tél. 02 33 34 51 41

Les lycées :

NONANT-LE-PIN

Lycée d'Enseignement Agricole Privé Yves VEREL
Route de Gacé - 61240 NONANT-LE-PIN
02 33 39 92 90
nonant-le-pin@cneap.fr
<http://www.lycee-verel.fr>

ARGENTAN

Lycée public Mézeray
6 Place Robert Dugué - 61200 ARGENTAN
02 33 67 88 88
ce.0610006a@ac-caen.fr
<http://lycee-mezeray.etab.ac-caen.fr/>

L'AIGLE

Lycée public Napoléon
15 rue des Sports - 61300 L'AIGLE
02 33 84 26 60
ce.0610026x@ac-caen.fr
<https://napoleon.etab.ac-caen.fr/>

CDC VAM Affaires Scolaires

Vous pouvez contacter le service scolaire :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Tél. : 02 33 67 54 85

Email : scolaires@cdcvam.fr

Comment s'inscrire à la cantine ?

En tant qu'autorité compétente en matière de temps périscolaire, la CDC VAM propose le service de cantine aux élèves.

L'usage de ce service nécessite une inscription préalable à l'aide d'un formulaire d'inscription.

[LES FORMULAIRES EN LIGNE](#) (Inscription et règlement)

Cette inscription est indispensable pour que l'enfant soit pris en charge. Les repas sont facturés au mois.

Les tarifs appliqués à compter de la rentrée 2020/2021 sont les suivants :

Enfant domicilié sur le territoire

A partir de 3 repas/mois = 3,35 € le repas

Enfant occasionnel (moins de 3 repas) = 3,90 € le repas

Famille de 3 enfants et plus scolarisés en maternelle et/ou primaire = 3,05 € le repas

Enfant domicilié hors du territoire :

A partir de 3 repas/mois = 3,95 € le repas

Enfant occasionnel (moins de 3 repas/mois) = 4,05 € le repas

Comment s'inscrire à la garderie ?

Les garderies sont gérées par la CDC VAM qui organise les emplois du temps des agents d'animation et régit les règlements du service garderie de chaque école.

Cette gestion directe est faite pour les établissements de Vimoutiers, Crouttes, Gacé, Ste Gauburge-Ste Colombe, Echauffour, Le Merlerault, Nonant-le-Pin

La garderie est un service gratuit, excepté les goûters qui sont facturés au même moment que les cantines. Le tarif appliqué à compter de la rentrée 2020/2021 est de 0,55 € le goûter.

Pour les écoles de : Gacé, Vimoutiers, Le Merlerault, Nonant-le-Pin, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Echauffour, Crouttes, 2 agents d'animation par garderie accueillent les enfants, les gardent, les surveillent pendant la pause méridienne et après la classe, les aident pour faire leurs devoirs et leur proposent des jeux.

Horaires : 7h30 jusqu'à la classe, midi, fin de classe jusqu'à 18h.

Pour l'école de Sap-en-Auge : L'association « La Ruche » de Sap-en-Auge assure en délégation le service de garderie. Patricia Lemarignier et son équipe accueillent les enfants de 7h30 jusqu'à la classe et après la classe jusqu'à 18h30.

[FORMULAIRE EN LIGNE](#)

Transport scolaire :

Les cartes de transport scolaire départementales sont remboursées aux familles. Devront être fournis: l'attestation du titre de transport de l'enfant et l'accusé de réception du paiement effectué par la famille.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT**

Siège: rue Pernelle - 61120 Vimoutiers

contact@cdcvam.fr

02 33 39 67 54 85

www.cdcvam.fr